

Avis à la communauté juridique – région de Toronto

Mise en œuvre de l’initiative de transformation numérique des tribunaux

A. Mise en œuvre de l’initiative d’optimisation relative au numérique pour les tribunaux: 14 octobre 2025

1. L’initiative de transformation numérique des tribunaux lancera sa nouvelle solution de justice numérique pour la région de Toronto le 14 octobre, 2025 pour les instances de droit de la famille et les instances civiles (y compris les faillites, le rôle commercial et les successions contestées), ainsi que pour la Cour des petites créances et la Cour divisionnaire.
2. L’initiative comprend les modifications suivantes:
 - L’introduction d’un nouveau portail de dépôt électronique, le « Portail public des tribunaux de l’Ontario », qui remplace le portail « Services de justice en ligne ».
 - Le Portail public des tribunaux de l’Ontario est intégré à la nouvelle plateforme interne de gestion des dossiers. Cette plateforme interne de gestion des dossiers, utilisée par le personnel du tribunal pour traiter les dépôts, est désormais intégrée à Case Center. Cette nouvelle intégration à Case Center évitera aux parties et à leurs représentants d’avoir à téléverser à nouveau les documents déjà déposés auprès de la Cour dans Case Center. À l’avenir, les documents électroniques acceptés aux fins de dépôt seront téléchargés dans Case Center par le personnel du tribunal afin d’être utilisés avant et pendant les audiences.
 - Les parties et leurs représentants continueront de téléverser certains documents qui ne sont pas déposés auprès de la Cour directement dans les fichiers d’audience appropriés, comme il sera indiqué dans la prochaine mise à jour de la Directive de pratique régionale de Toronto.
 - Le portail permettra au public de consulter la liste des documents déposés dans le cadre d’une affaire (à moins qu’ils ne soient scellés), les audiences à

venir et les noms des parties et de leurs représentants (sauf exception, le cas échéant). Les documents eux-mêmes ne seront pas disponibles sur le portail pour le moment.

- Pour les parties et les représentants qui ont créé un compte et se sont inscrits, le portail fournira une liste des audiences à venir, y compris les détails du lieu de l'audience et l'accès aux documents déposés dans le cadre de leur affaire.

3. À compter du 14 octobre 2025, tous les dépôts électroniques dans le cadre des affaires de droit de la famille et civiles (y compris les faillites, le rôle commercial, les successions contestées, la Cour de petites créances et la Cour divisionnaire) devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario devront être soumis par l'entremise du portail, notamment :

- Tous les formulaires de confirmation et de planification doivent être soumis par l'entremise du nouveau portail
- Si une demande d'audience urgente est présentée, le formulaire doit être soumis par l'intermédiaire du portail et signalé comme urgent, et les parties doivent envoyer un courriel au Bureau du coordonnateur des procès compétent pour informer le personnel de la demande, comme le prévoit la prochaine mise à jour de la Directive de pratique pour la région de Toronto. Vous ne sélectionnerez cette option que si vous soumettez des documents pour une audience ou une échéance qui a lieu dans trois jours ouvrables ou moins, y compris si vous devez respecter un délai pour une étape de la procédure établie par la législation, les règles du tribunal, la pratique du tribunal ou une ordonnance du tribunal qui a lieu dans trois jours ouvrables ou moins. Cela aide le personnel du tribunal à identifier et à hiérarchiser les soumissions urgentes. Les documents soumis pour une audience ou une échéance qui a lieu dans quatre jours ouvrables ou plus ne sont pas considérés comme urgents. Les documents urgents déposés trois jours avant l'audience doivent être signalés comme urgents.

Remarque: cette option sera automatiquement sélectionnée si le dépôt a déjà été jugé urgent par le tribunal.

4. La Cour des petites créances de Toronto commencera également à utiliser Case Center pour les audiences. Les dépôts électroniques doivent être soumis par l'intermédiaire du nouveau portail.
5. Les parties et leurs représentants devront créer un nouveau compte lors de leur première utilisation du Portail public des tribunaux de l'Ontario. Veuillez vous référer à la section 1.2 du [Guide d'utilisation du portail](#) pour savoir comment créer un compte et d'autres conseils sur son utilisation. Les avocats et les parties peuvent accéder à ces guides, au [Guide de référence rapide](#) et à d'autres ressources pour les aider à utiliser le nouveau portail [ici](#).

B. Mise à jour de la Directive de pratique régionale de Toronto:

6. La Directive de pratique régionale de Toronto, qui entrera en vigueur le 14 octobre 2025, a été mise à jour afin de tenir compte du nouveau portail de dépôt et du fait que les parties ne téléverseront plus leurs documents déposés sur Case Center. La Directive de pratique régionale de Toronto mise à jour sera communiquée au Barreau avant la fin de semaine de l'Action de grâce et sera mise à jour sur le site Web de la Cour le 14 octobre 2025.
7. Les modifications et mises à jour apportées à la Directive de pratique reflètent en grande partie les nouvelles instructions de dépôt, notamment le remplacement de la plateforme Services de justice en ligne par le nouveau Portail public des tribunaux de l'Ontario pour la région de Toronto.

C. Directive importante pour le dépôt de documents entre le 3 octobre 2025 et le 14 octobre 2025

8. À compter du 3 octobre 2025, à 17 h, la plateforme Services de justice en ligne sera discontinuée pour les affaires civiles (y compris les faillites, le rôle commercial, les successions contestées, la Cour des petites créances et la Cour divisionnaire) et les affaires de droit de la famille. Pendant la période de transition, entre le 3 octobre 2025 et le lancement du nouveau Portail

public des tribunaux de l'Ontario, le dépôt en ligne ne sera pas disponible à Toronto.

9. Les parties doivent soumettre tous les documents requis pour le dépôt par l'entremise de la plateforme Services de justice en ligne avant la date limite ou attendre le lancement du nouveau Portail (si ce n'est pas urgent).

Du 6 octobre 2025 au 10 octobre 2025, les documents à déposer/émettre doivent être remis en personne.

Seules les demandes urgentes peuvent être soumises par courriel:

Liste des adresses courriel des tribunaux par Bureau de dépôt

- Bureau d'évaluation: CSD.TorontoAssessments@ontario.ca
- Bureau d'accueil des faillites:
Toronto.bankruptcy.filings@ontario.ca
- Bureau d'accueil des affaires civiles:
Toronto.scj.civilintake@ontario.ca
- Motions civiles par écrit:
Toronto.SCJ.InWritingMotionsStatus@ontario.ca
- Transfert d'une instance civile:
Toronto.SCJ.CivilTransfers@ontario.ca
- Commercial: Toronto.commercial.filings@ontario.ca
- Cour divisionnaire: Scj-csj.divcourtmail@ontario.ca
- Bureau d'accueil des affaires en droit de famille:
SCJ.FamilyIntake@ontario.ca
- Successions: Toronto.estates@ontario.ca
Toronto.estates.filings@ontario.ca
Toronto.estateslist@ontario.ca

10. Les services au guichet demeureront ouverts pour les dépôts en personne, avec des heures d'ouverture prolongées, de 8 h 30 à 17 h, pendant la semaine de transition. Pour les dépôts non urgents ou les

affaires qui n'exigent pas une intervention rapide, les parties sont encouragées à attendre que le nouveau portail soit disponible.

11. Tous les brouillons enregistrés dans la plateforme Services de justice en ligne doivent être déposés avant le 3 octobre 2025, car ils ne seront pas transférés au nouveau portail. Veuillez noter que vous pourrez toujours accéder à vos documents et à l'historique de vos transactions dans la plateforme Services en ligne, après la transition.

Juge en chef Morawetz, Cour supérieure de justice de l'Ontario
Juge Firestone, Juge principal régional, Cour supérieure de justice de l'Ontario,
région de Toronto

2 octobre 2025